



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2025**

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 19

POUVOIRS : 1

EXCUSÉS : 4

VOTANTS : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de février, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Salars, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances.

PRESENTS :

AGEN D'AVEYRON : VERONIQUE CANCE, LAURENT DE VEDELLY, MICHEL GALIBERT

ARQUES : DELPHINE ALLIE

COMPS LA GRAND'VILLE : NICOLAS MASSOL, REGIS NESPOULOUS

FLAVIN : SERGE GELY, MARIE-THERESE LAPORTE, SOPHIE LACOMBE, HERVE COSTES, JEAN-MICHEL ALRIC

PONT DE SALARS : DANIEL JULIEN, ERIC CHAUCHARD, CATHY POUGET, GENEVIEVE JOULIE-GABEN

PRADES DE SALARS : /

SALMIECH : JEAN-PAUL LABIT, ROBERT BOS

TREMOUILLES : JOEL VIDAL

LE VIBAL : YVES REGOURD

POUVOIRS : M. Philippe BLANC à M. Eric CHAUCHARD

ABSENTS & EXCUSÉS : Mme Isabelle SEZE, M. Philippe BLANC, M. Denis MALBOUYRES, M. Julien FAVIER

M. le Président Yves REGOURD ouvre la séance à 20h40.

Un secrétaire de séance est nommé : M. Éric Chauchard.

M. le Président précise que les procès-verbaux des Conseils communautaire du 27 novembre 2024 et 18 décembre 2024 seront envoyés ultérieurement.

M. le Président présente

- Les travaux du Bureau :
 - Transfert de la compétence AEP & Assainissement
 - Urbanisme – Procédures PLUi
 - Gestion de la voirie (règlement SIL) dossier DETR
 - Déchets
 - Aménagement (Modification du SRADDET)

Il est précisé que certains sujets abordés en Bureau font l'objet d'une délibération.

- Les travaux des Commissions :
 - Commission des Finances : 29/01/2025
 - Situation budgétaire 2024
 - Commission Voirie : 12/02/2025
 - Point fonctionnement et investissement 2024
 - Programme exceptionnel de voirie 2024/2025
 - Groupe de travail fusion « voirie et ouvrages d'art »

M. le Président aborde ensuite les délibérations à l'ordre du jour

Délibération n° DE2025-001

Voirie : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Modernisation de la voirie d'intérêt communautaire et amélioration de la mise en sécurité et de l'accessibilité - Année 2025

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil Communautaire, le dossier de demande de subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux en vue du projet d'investissement sur le réseau de la voirie communautaire.

Il expose le devis faisant ressortir les travaux nécessaires à la modernisation de la voirie communautaire pour un montant de 566 072,10 € HT.

Le financement de cette opération pourrait s'effectuer de la façon suivante :

- Montant des travaux H.T 566 072, 10 €
 - Montant de la subvention DETR..... 168 000,00 €
 - Budget communautaire 511 286,52 € TTC
- Dont 113 214,42 € de TVA*

Le Conseil approuve cette demande de subvention et s'engage à réaliser les travaux en 2025, il autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce programme.

ADOPTÉ à l'unanimité des votants

Délibération n° DE2025-002

Voirie : Règlement de Signalisation d'Information Locale (SIL)

Le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le règlement de signalisation d'information locale :

Le règlement proposé définit le cadre s'appliquant aux dispositifs de signalisation d'information locale (SIL). Cette signalisation a pour objet de guider l'utilisateur de la route vers les activités et services susceptibles de l'intéresser et situés à proximité de la voie sur laquelle il se trouve.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire le règlement.

ADOPTÉ à l'unanimité des votants

Délibération n° DE2025-003

Administration : Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attribution du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre Communauté de Communes à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Monsieur le Président présente les statuts d'Aveyron Ingénierie au Conseil Communautaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des votants

Délibération n° DE2025-004

Finances : Retrait de la délibération Décision modificative n°1 de 2024 qui portait sur le contentieux « La Faille » entre le CCPS et l'Atelier Ferret pour le règlement des frais d'avocat

Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire de retirer la délibération n° DE2024-054 en date du 27 novembre 2024 car cette décision modificative n°1 n'a jamais été validée en comptabilité car le versement des fonds attendus concernant le contentieux « La faille » n'a jamais été réalisé.

ADOPTÉ à l'unanimité des votants

Ressources Humaines : Création d'un poste d'adjoint technique stagiaire à temps non complet

Monsieur Le Président expose au Conseil Communautaire, qu'en raison de la fin d'un contrat à durée déterminée d'un agent en déchetterie et de la volonté de mettre cet agent titulaire, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le président propose à l'assemblée :

- de créer un poste d'adjoint technique, stagiaire à temps non complet
- le responsable de ce poste sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 20.5 Heures,
- la rémunération et la durée de carrière de ces agents seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emploi concerné,

Monsieur Le Président se charge de recruter le responsable de ce poste et d'effectuer la déclaration de vacance de ce poste,

La présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} mars 2025,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/03/2025 :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique stagiaire Temps non complet :

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

ADOPTÉ à l'unanimité des votants

Administration : Election des délégués et suppléants au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur

Le Président rappelle que le syndicat est administré par un comité syndical, organe délibérant composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des membres visés dans les statuts.

Chaque délégué est élu par son établissement membre pour la durée de son mandat et dispose d'une voix délibérative.

Chaque membre se verra attribuer un nombre de siège correspondant au nombre de communes concernées par le bassin hydrographique du Viaur.

Il y a donc lieu de procéder à une élection de huit délégués titulaires et huit délégués suppléants.

Les huit délégués titulaires, chargés de représenter la Communauté de Communes du Pays de Salars au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur sont :

■ **Délégués titulaires :**

Arques	-Charles Henry BRU
Comps La Grand'ville	-Régis NESPOULOUS

Flavin	-Stéphane FOURY
Pont de Salars	-Vincent BAULEZ
Prades de Salars	-Julien FAVIER
Salmiech	-Alain VERNHES
Trémouilles	- Jean-Marie MALLEVIALE
Le Vibal	- Bruno CHAUCHARD

Les huit délégués suppléants, chargés de représenter la Communauté de Communes du Pays de Salars au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur sont :

■ **Délégués suppléants :**

Arques	- Clémence GAUBERT
Comps La Grand'ville	- Nicolas BADET
Flavin	-Sophie LACOMBE
Pont de Salars	-Geneviève JOULIE-GABEN
Prades de Salars	- David BOUSQUET
Salmiech	-Patrick PENNEC
Trémouilles:	- Serge CHRISTMANN
Le Vibal	- Delphine ROQUES

ADOPTÉ à l'unanimité des votants

Questions diverses :

M. Le Président demande aux conseillers s'ils souhaitent intervenir.

Aucune intervention n'est demandée.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du courrier fait à Mme La Préfète concernant la réponse au contrôle de légalité de l'approbation de la modification de droit commun^{n°1} du PLUi ou était indiqué au titre du contrôle de légalité les deux points suivants :

1) Possibilités d'extension des constructions existantes et 2) Réduction des cellules commerciales.

Nous avons répondu que la collectivité ne souhaite pas revoir la rédaction prévue sur le point n°1, et n'apporte pas de modification sur le point n°2.

Autre sujet concernant l'urbanisme Monsieur le Président informe les conseillers communautaires sur la modification n°1 du SRADDET et du fait d'émettre un avis sur ce projet :

En effet, la loi ZAN instaure un taux de réduction de 50% du rythme de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la décennie précédente (2011-2020) réhaussé en Occitanie pour tenir compte des Projets d'Envergure Nationale et des Projets d'Envergure Régionale. Il est proposé par la Région Occitanie de décliner cet objectif à l'échelle des 86 territoires des périmètres des SCoT, en tenant compte des 7 critères réglementaires, dont 3 désignés comme prépondérants que sont les dynamiques démographiques et économiques, le rééquilibrage territorial et les efforts de sobriété foncière déjà réalisés.

Nos territoires ruraux, et plus particulièrement le Lézou, subissent des conséquences préjudiciables sur leurs politiques d'attractivité économique et de population liées aux modalités d'application de la loi ZAN.

En effet, avec un taux de réduction de la consommation d'espaces pour la période 2021-2030 fixé à 56,4%, le territoire du Lézou se retrouve parmi les plus pénalisés d'Occitanie, alors même que les enjeux de maintien et de développement du tissu économique sont particulièrement prégnants pour garantir la pérennité des équipements et des services aux populations.

Monsieur Le président informe le Conseil Communautaire que ce sujet fera certainement l'objet d'une prochaine délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.